

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement notamment son article L125-17,

Vu la loi du 13 juin 2006 et le décret du 12 mars 2008 relatifs aux installations nucléaires de base,

Vu les décrets n° 2015-1655, 2015-1656 et 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatifs à la métropole du Grand Paris fixant le périmètre des établissements publics territoriaux des territoires concernés par la commission locale d'information (CLI) auprès du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 portant désignation de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, représentante du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses,

Considérant que suite au décès de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, survenu le 11 août 2023, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de cette commission,

Vu les candidatures de MM. Francis BRUNELLE, Xavier TAMBY, Numa ISNARD,

Après avoir procédé au vote, (M. Jean-Christophe DESSANGES, Mmes Christiane GAUTIER, Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD ne prennent pas part au vote)

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé :

- nombre de votants : 29
- à déduire bulletins blancs et nuls : 2
- suffrages exprimés : 27

- Ont obtenu :

- . M. Francis BRUNELLE : 25 voix
- . M. Xavier TAMBY : 1 voix
- . M. Numa ISNARD : 1 voix

DESIGNE M. Francis BRUNELLE pour représenter la commune au sein de la commission locale d'information (CLI) du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

